

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Présents-es :	M. Christian CHEYROUX, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Cécile FOURNIER et Geneviève MAYTAIN
	MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER, Philippe SIMON ET Alan TORSSELLETTI
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	Mmes Laurence FERNANDEZ-PAGE et Bénédicte DE RAEMY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

---

<b>A.</b>	<b>Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 janvier 2019 .....</b>	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Communications du Bureau du Conseil municipal.....</b>	<b>2</b>
1.	Informations diverses.....	2
a)	Droit d'opposition des Conseils municipaux suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 novembre 2018 .....	2
<b>C.</b>	<b>Rapport de commission .....</b>	<b>2</b>
1.	Rapport oral de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) concernant la problématique de la déchetterie et la réflexion sur le développement durable .....	2
<b>D.</b>	<b>Propositions du Conseil administratif .....</b>	<b>4</b>
1.	<b>Projet de délibération N°1-2019</b> : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'achat de biens meubles en vue de l'aménagement de la Maison de la douane.....	4
2.	<b>Projet de résolution N°1-2019</b> : Consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail .....	5
<b>E.</b>	<b>Communications du Conseil administratif.....</b>	<b>9</b>
1.	Informations diverses.....	9
a)	Règlement des salles : bilan après une année – Information .....	9
b)	Caritas : rapport annuel 2018 .....	9
c)	Réseau agro-environnemental .....	10
d)	Personnel communal : information .....	10
e)	Couleurs d'enfance 2019 .....	10
f)	Bibliobus : fréquentation 2018 .....	10
g)	Information et conditions relatives aux jobs d'été .....	11
h)	Statistiques des passagers des bus .....	11
<b>F.</b>	<b>Propositions individuelles &amp; questions .....</b>	<b>11</b>
a)	Restaurant.....	11
b)	Coordonnées des Conseillers municipaux sur internet.....	11

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- e) Cours pédestre « A travers le coteau de Bernex » ..... 12
- f) Stationnement ..... 12

M. Cheyroux, Président, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Fernand Savigny et Steve Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (deux personnes).

Il excuse les absences de Mmes Fernandez-Page et de Raemy.

### A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 24 janvier 2019

P. 1, rajouter M. Alan Torselletti dans la liste des membres présents.

P. 5, dernière phrase avant la lettre e), modifier *M. Gorce demande propose que le Conseil administratif accuse réception de ce courrier (...)*

P. 7, 8<sup>e</sup> ligne, modifier : (...) *plusieurs séances de la Commission Finance de l'ACG prévues sur le projet de réforme fiscale des entreprises en tout début d'année ont été annulées, suite à des changements au niveau cantonal du projet de réforme.*

P. 8, lettre b) modifier le titre : *Agression verbale à la déchetterie*

Ainsi modifié, **le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019 est approuvé par 13 voix « pour » et 3 abstentions,**

#### Compte rendu du 24 janvier 2019

**La parole n'est pas demandée, le compte rendu de la séance du 24 janvier 2019 est approuvé par 13 voix « pour » et 3 abstentions.**

### B. Communications du Bureau du Conseil municipal

#### 1. Informations diverses

- a) Droit d'opposition des Conseils municipaux suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 novembre 2018

Le Président rappelle que cette décision portait sur une subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre. Il informe que le Conseil a reçu un courrier de l'ACG annonçant que quatre Conseils municipaux ont formé opposition sous forme d'une résolution, qui sont ceux des communes d'Avusy, Céligny, Laconnex et Soral. Ces quatre communes ne représentent pas les deux tiers des communes ni un tiers des communes si celles-ci représentent la moitié de la population du canton, par conséquent, la décision d'investissement complémentaire en faveur du Grand Théâtre est validée.

### C. Rapport de commission

- 1. Rapport oral de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) concernant la problématique de la déchetterie et la réflexion sur le développement durable

Le Président, qui préside aussi la CEDD, rappelle que lors du précédent Conseil municipal, une demande d'information sur les travaux de cette commission a été demandée. Le Président indique que la problématique de la déchetterie, abordée en juin, a été traitée le 11 septembre 2018 et le 5 février 2019. Par rapport à la déchetterie, il rappelle que le Conseil administratif et l'administration communale ont comme préoccupation constante, que la maîtrise et la gestion du tri, la propreté et l'accès au lieu se fassent le mieux possible. Différents problèmes existent, relatifs aux personnes,

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

aux bennes et à l'impact de personnes qui agressent verbalement ou autre les usagers. Différentes pistes ont été suivies par l'administration et qui ont été souhaitées par la Commission. Contre la saturation de la déchetterie, un nettoyage hebdomadaire des bennes est fait, ainsi que l'enlèvement d'objets déposés à côté des bennes le lundi, l'entreprise Chevalley effectuant en plus, à titre gracieux, le nettoyage de la déchetterie le lundi. Suite à un constat de déchets jetés dans la haie, les membres de la Commission ont effectué une action de nettoyage, suivie d'une action de taille des pieds de la haie par Réalise pour rendre les objets jetés visibles et donc décourager de jeter des objets dans la haie. La demande de construire un mur entre les propriétés voisines et la déchetterie a été négativement préavisée par le canton, car ce mur, même végétal, aurait altéré le site, le confort des voisins ne pouvait pas être le critère unique.

M. Gorce précise à ce sujet que la déchetterie se trouve en zone agricole, c'est-à-dire en zone non constructible.

Le Président poursuit sur la mesure de réduction de l'horaire d'ouverture de la déchetterie, qui s'aligne sur les horaires des déchetteries du canton. Des contrôles d'identité ont été diligentés, qui ont abouti à une absence d'infraction. Il ressort ainsi qu'un maximum d'impacts est le fait d'un minimum d'individus. La Commission est d'accord de tolérer la configuration d'ensemble de la déchetterie. Si l'on fait la pesée d'intérêts, l'intérêt de cette prestation de proximité est plus porteur que ses nuisances. Un dialogue pourrait s'instaurer entre l'administration et les gens sur place, de façon que ces gens aient le moins d'impact possible sur le bon fonctionnement de cette infrastructure. Le Président conclut que la situation actuelle est positive en regard des problématiques qui restent contenues. Le statu quo est retenu, mais la Commission reste à l'écoute de toute possibilité d'amélioration de cette situation.

M. Gorce nuance sur la présence des personnes autour de la déchetterie. Le Conseil administratif, suite à ces récits d'altercation, a décidé de ne plus autoriser la collecte des déchets dans les bennes. La mise en œuvre de cette décision passe par la rédaction d'un règlement qui l'interdira expressément.

M. Gaudin remercie pour les précisions données, il précise que la discussion a porté sur le maintien des bennes à encombrants, qui suscitent la dépose illicite d'objets par des non-habitants et la reprise des objets par des gens qui les valorisent, mais pas sur les petites bennes implantées à la déchetterie.

M. Mouton estime important que l'on conserve la déchetterie, d'autant plus maintenant, avec les jeunes qui prennent conscience du futur de la planète et à qui il faut montrer qu'on leur offre ce choix de trier les déchets. M. Mouton prend note que le lundi, la collecte est faite, mais que pendant le week-end, la déchetterie se montre saturée. Il demande si la collecte ne pourrait pas être faite le vendredi, pour alléger le week-end. Il demande si le personnel communal passe chaque jour car la saleté induit les gens à ne pas maintenir propre. Enfin, M. Mouton demande si, à la place du mur, des arbres pourraient être plantés.

M. Gorce répond sur ce dernier point qu'une haie existe déjà. Il informe que l'administration n'a pas les ressources d'un nettoyage quotidien. Il indique que le vendredi, la déchetterie est débarrassée pour le week-end, c'est le lundi qu'elle arrive à saturation.

M. Martignoni demande si le règlement à venir de la déchetterie interdira le dépôt par des entreprises.

M. Gorce répond que c'est déjà interdit et dûment mentionné à l'entrée de la déchetterie. Il profite du sujet pour annoncer que le taux de tri de la commune arrive à 58% en 2018, contre 53% en 2017 ; les quantités de déchets encombrants incinérés sont stables par rapport à 2017, après une période de croissance entre 2012 et 2015 assez importante. On est passé de 178 tonnes en 2015 à 72 tonnes en 2018, un bon score atteint grâce au tri des déchets encombrants. Quant aux poubelles vertes, la croissance est importante, avec 34 tonnes collectées sur l'année 2017, 52 tonnes en 2018. En janvier 2019, la collecte est déjà de 5,6 tonnes. Ceci, précise M. Gorce à l'attention de M. Simon qui relevait le rapport à faire avec la population, avec une population en légère baisse en 2018 par rapport à 2017. M. Gorce précise que ce sont ces chiffres que la commune envoie au canton, lequel calcule le taux de tri officiel.

M. Hilty trouve dommage qu'on interdise la récupération des objets, il redoute une aggravation de la situation.

M. Gaudin raconte qu'il a récemment déposé du matériel hi-fi encore en état de fonctionner à la déchetterie mais s'est aperçu que le récupérateur a explosé son appareil par terre pour récupérer des fils à l'intérieur et que cette personne a jeté le boîtier à l'intérieur de la benne à déchets verts. Il ne voit pas où il y a de la valorisation. Il a interpellé cette

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

personne qui a fait semblant de ne pas le comprendre. Il indique qu'aux ESREC, il n'est pas non plus permis de récupérer ce qui a été jeté dans les bennes.

M. Delaude rappelle que la commune avait aussi un intérêt à ce que des choses puissent être revalorisées. Mais, à partir du moment où les gens ne sont plus capables de se comporter correctement, cela oblige à s'aligner sur ce que les autres interdisent aussi, même si c'est regrettable.

M. Escher remercie la commission pour son travail et son rapport sur ce sujet et surtout sur sa conclusion. Car il est très satisfait de cette déchetterie, de son emplacement et de son organisation. Il abonde avec M. Mouton sur le fait que le ramassage devrait être augmenté le vendredi, de manière que le samedi, la déchetterie soit en capacité suffisante pour la population. Revenant sur le taux de tri, il salue le taux de la commune, qui dépasse les proportions demandées par le canton et s'en félicite. Il salue l'action de l'administration pour le flyer distribué sur les règles d'usage des écopoints.

Mme Bowman précise que les objets pouvant avoir un autre usage peuvent être amenés chez Emmaüs, Caritas, ou, pour le matériel hi-fi, ramenés dans le magasin qui les a vendus. Cela aurait pu être ajouté dans le flyer distribué ces jours.

Le Président poursuit son rapport sur le développement durable. Ce sujet a été traité par la Commission le 11 septembre, le 8 et le 28 octobre 2018. Les membres de la commission ont regardé le détail du développement durable dans la commune au travers du profilographe. Il a été décidé de le faire remplir par l'administration et le Conseil administratif, car ils détiennent des éléments factuels tandis que les commissaires l'ont rempli à la connaissance générale que chacun et chacune a de la situation. Ce travail s'est terminé en début février et a été transmis au Conseil administratif. Une réponse est attendue au printemps. La Commission fera la synthèse des données récoltées sous ces trois facettes et essaiera d'en tirer des éléments de base, qui seront ramenés au Conseil, qui décidera de la façon de continuer. Il sera possible de reprendre ce qui avait été décidé, soit de demander aux différentes commissions de remplir ce profilographe sous l'angle de leurs attributions thématiques, ce qui pourrait amener à un constat d'une situation de Perly-Certoux analysé par rapport au développement durable par le biais de ce profilographe. Il pourra décider sur cette base de prendre des orientations de fonctionnement ou des projets de développement durable dans l'une des trois parties que sont l'économie, l'environnement et le social.

### D. Propositions du Conseil administratif

1. **Projet de délibération N°1-2019** : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'achat de biens meubles en vue de l'aménagement de la Maison de la douane

M. Savigny explique qu'il s'agit d'acheter des meubles pour la Maison de la douane, notamment pour la partie Salle des mariages. La commune est en train de faire la demande d'officialiser une des salles de la Villa à cette fin, il faut donc acheter des chaises et une table appropriées pour ce type de cérémonie. Il faut aussi acheter des éléments qui permettent de faire des expositions dans ce lieu, en respect du statut de la maison qui est classée, et aussi de la vaisselle. M. Savigny précise que le système d'éclairage fait partie du crédit d'investissement déjà voté.

Mme Maytain demande si un système d'alarme est prévu.

M. Savigny répond que c'est prévu dans le budget de fonctionnement 2019 et dans le crédit d'investissement déjà mentionné.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

#### ***CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 60'000.- POUR L'ACHAT DE BIENS MEUBLES POUR L'AMENAGEMENT DE LA « MAISON DE LA DOUANE »***

*Vu l'achèvement des travaux de restauration de la « Maison de la douane » réalisés simultanément à la construction d'un centre de vie générationnel,*

*Vu que ce bâtiment inscrit à l'inventaire est affecté à des tâches publiques pouvant accueillir des activités génératrices de rencontres et de vie, et répondre, par là-même, aux besoins de la commune pour des locaux mieux adaptés, notamment pour des cérémonies de mariage et des expositions temporaires,*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Vu la nécessité d'aménager les pièces en fonction des activités envisagées pour ce lieu,*

*Vu l'estimation de ces aménagements estimés à CHF 60'000.-, qui comprend tables, fauteuils, chaises; éléments d'accrochage, mobilier d'exposition, ainsi que diverses fournitures comme du matériel de cuisine,*

*Vu l'art. 30, al 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

### **DECIDE**

#### **à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour »**

- 1. De procéder à l'acquisition de biens meubles en vue de finaliser l'aménagement de la « Maison de la douane ».*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 60'000.- destiné à ces acquisitions.*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette de de CHF 60'000.- au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens estimée à 2019.*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.- afin de permettre l'acquisition de ces biens meubles.*

Comme M. Mouton demande si un calendrier existe pour cette mise en service, ou pour l'ouverture du restaurant, M. Savigny répond sur l'aménagement de la Maison de la Douane, que cela dépend du vote du Conseil municipal sur cette délibération.

M. Gorce ajoute que la demande d'homologation d'une des salles comme salle des mariages part le lendemain. Il espère que la réponse sera rapide.

M. Savigny précise que les deux lieux sont maintenus, de manière à ce que si la Maison de la douane est occupée par une exposition, les mariages puissent être célébrés dans la salle actuelle.

- 2. Projet de résolution N°1-2019 :** Consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail

M. Savigny indique qu'un exposé des motifs récapitule toute la problématique. Il produit la présentation powerpoint qui a été présentée par le Département des infrastructures aux communes genevoises en janvier 2019. Le délai donné aux communes pour qu'elles puissent prendre une résolution si elles le souhaitaient était très court mais il a été prolongé suite à des demandes de communes. M. Savigny clarifie que deux éléments étaient présentés : le Schéma directeur du réseau du rail sur lequel les communes sont consultées, et l'Etat souhaitait que les communes puissent aussi donner leur avis sur une mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics, ceci, pour information, car la loi ne prescrit pas que les communes doivent être consultées. La résolution soumise ici porte donc sur le Schéma directeur uniquement et non sur la loi. Les commentaires éventuels de la commune sur cette loi peuvent être donnés, mais le Conseil d'Etat est libre de les prendre en compte ou non.

M. Savigny présente le Schéma directeur du réseau du rail, objet de la Résolution, reproduit ici :

# MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU SUR RAIL

## Modifications apportées à la version de 2013

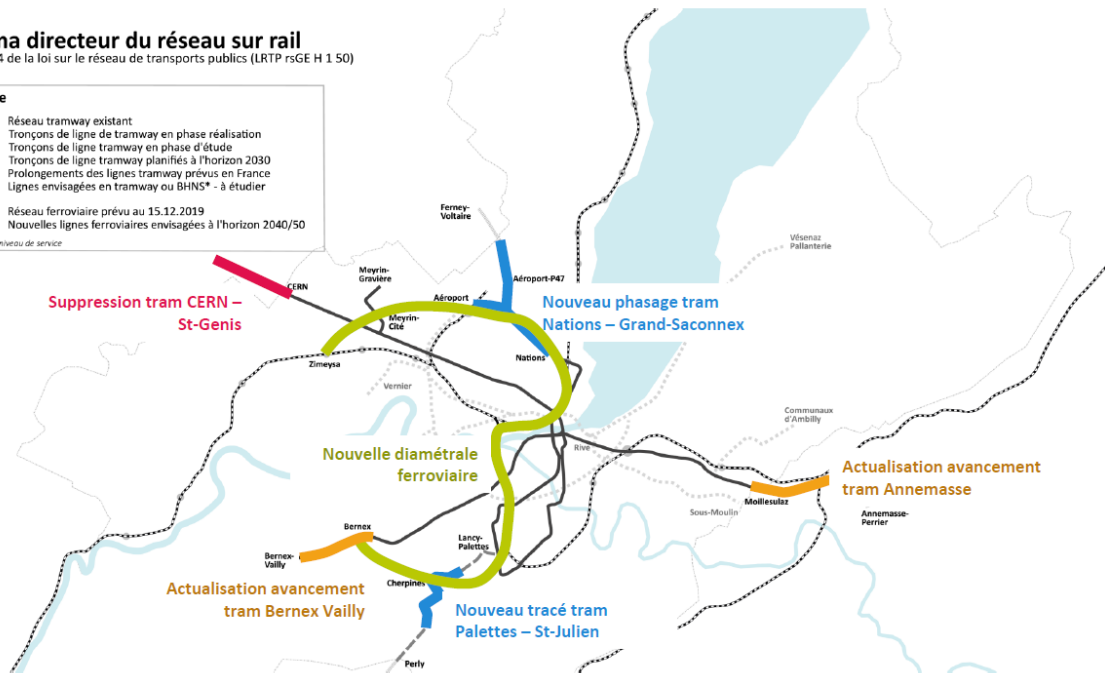
### Schéma directeur du réseau sur rail

selon art. 4 de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP rSGE H 1.50)

**Légende**

- Réseau tramway existant
- Tronçons de ligne de tramway en phase réalisation
- Tronçons de ligne tramway en phase d'étude
- Tronçons de ligne tramway planifiés à l'horizon 2030
- Prolongements des lignes tramway prévus en France
- Lignes envisagées en tramway ou BHNS\* - à étudier
- Réseau ferroviaire prévu au 15.12.2019
- Nouvelles lignes ferroviaires envisagées à l'horizon 2040/50

\*Bus à haut niveau de service



30/01/2019 - Page 3

En ce qui concerne la commune, rien ne change sur son territoire, indique M. Savigny, le tracé du tram Palettes-St-Julien est nouveau en ce qui concerne le passage aux Cherpines, mais le tracé sur Perly-Certoux reste conforme au projet soumis aux communes, sur lequel le Conseil municipal avait pris position par une procédure d'opposition. M. Savigny relève que des tracés de liaison ferroviaire sont indiqués, notamment de Bernex vers l'Aéroport. La commune pourrait regretter qu'il manque un axe fort de transport ferroviaire, de type RER, pour aller cueillir les gens de l'autre côté de la frontière, alors qu'ils sont très nombreux à passer la frontière pour aller travailler du côté de Meyrin et l'aéroport.

Dans le projet de loi, M. Savigny relève des adaptations formelles, qui évitent de repasser par une acceptation de la loi par le Grand Conseil, ce qui bloquerait des projets. Un élément touche toutes les communes, puisque les infrastructures nécessitées par le tram étaient à charge des communes. Concernant le tram qui passera par Perly, les deux communes de Lancy étaient concernées pour 15 millions pour la première et 17 millions pour la seconde, la commune de Perly-Certoux n'étant pas impactée car le route de St-Julien étant cantonale, tous les aménagements doivent être financés par le canton. Or, la loi propose que le canton participe aux coûts des communes jusqu'à 50%, ce qui facilitera les relations de ces deux communes avec le canton et notre position particulière. Il annonce que la loi prévoit aussi un crédit de CHF 7,8 millions pour améliorer la vitesse commerciale des bus sur la route de St-Julien, essentiellement sur la commune de Plan-les-Ouates, car c'est là qu'une étude a signalé les points de blocages les plus importants.

M. Gisiger récapitule les procédures. En décembre, le Conseil municipal avait décidé de renvoyer en commission la résolution prise par plusieurs communes au sujet du transport par câble suite au refus par la commission du Grand Conseil du crédit d'étude de cette télécabine. Mais, la commission que M. Gisiger préside n'a pas été convoquée, et il en explique les raisons. Pendant les fêtes de fin d'année, le projet de loi a été soumis aux communes, qui modifie les données. Il aurait été faux de convoquer la commission avec des données non définitives. M. Gisiger s'est rendu compte en discutant avec les communes voisines, que Perly-Certoux était dans une situation un peu différente de la leur. La liaison directe avec la frontière fait que notre commune subit toutes les nuisances du transit. Si les communes voisines

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

poussent le transport par câble pour des motifs comme la construction des Cherpines, par exemple, pour Plan-les-Ouates, cela ne convient pas tout à fait à Perly-Certoux. M. Gisiger s'est donc posé la question de la stratégie que Perly-Certoux doit adopter dans cette situation de mobilité. Il s'est penché sur le sujet avec M. Savigny, et avec des collègues d'autres communes, ce qui a abouti à cette Résolution qu'il recommande de voter, car c'est la seule façon qu'a Perly-Certoux d'indiquer à l'Etat ce qu'elle veut sur la mobilité dans et à travers Perly. La commune pousse pour un RER qui relierait St-Julien-en-Genevois au CEVA. Le câble n'a pas été discuté en commission, et n'est pas l'objet de cette Résolution. Le délai fixé au 6 mars est court, rappelle M. Gisiger, et ne permet pas de réunir la commission d'ici là. Il soutient la Résolution à 100% et remercie M. Savigny d'avoir passé des heures là-dessus, lui-même y ayant passé des heures aussi. Il invite les Conseillers municipaux à avoir une stratégie claire et une unanimité sur la vision de la commune sur sa mobilité.

M. Savigny, revenant sur les avis divergents, rappelle que notre partie du canton est très fortement sollicitée par le trafic de transit, et qu'une infrastructure forte qui absorbe ce trafic de transit manque totalement. Dans le projet du Grand Genève, le tracé d'un barreau sud (RER) qui va vers Collonge-s/s-Salève plutôt que St-Julien-en-Genevois existe, et c'est le sens de ce que la commune souhaite. Il informe encore que Plan-les-Ouates a transmis le texte de la résolution adoptée par son Conseil municipal, dont M. Savigny ne lit que le dispositif à l'assemblée, en soulignant qu'elle a été approuvée par 23 « oui » et une abstention :

1. *De préavis favorablement le projet de modification du schéma directeur du réseau sur rail élaboré par le Département des infrastructures du Canton de Genève sous réserve de :*
  - a) *Prévoir dès à présent une ligne de bus à haut niveau de service sur la route de St-Julien, connectée au Léman Express dès la mise en service de celui-ci ;*
  - b) *Confirmer la réalisation de la télécabine reliant la douane de Bardonnex à l'aéroport et desservant les Cherpines et Bernex afin de garantir une liaison efficace entre les Cherpines et Bernex dans l'attente de la réalisation de la nouvelle branche du Léman Express vers Bernex.*
2. *Les communes soutiennent le développement du rail au niveau cantonal et souhaitent une accélération de sa mise en place.*
3. *Le réseau RER doit être développé dans la zone sud-ouest du canton.*
4. *Les communes soutiennent en particulier le prolongement du Léman Express vers Bernex et une mise en fonction aussi rapide que possible, idéalement en 2030.*

M. Savigny relève que cette résolution n'est pas en contradiction avec celle de Perly-Certoux, hormis le barreau Sud et la télécabine, que Plan-les-Ouates souhaite en attendant autre chose. M. Savigny préférerait que la télécabine soit sollicitée pour ses avantages, soit d'offrir une liaison rapide en transports publics entre notre commune et la zone de Meyrin-Aéroport.

M. Simon souligne que la Résolution formule une demande d'un moyen de transport quel qu'il soit, ce qui lui semble plus judicieux que d'aller dans le détail des moyens.

M. Gisiger revient sur le projet L1-L2 de route française, qui traverserait Plan-les-Ouates pour arriver à Carouge. Cette route fait l'objet d'opposition d'associations car elle traverse une zone protégée. Le soutien de communes a été sollicité mais cette L1-L2 pourrait supprimer du trafic de transit à Perly-Certoux pour le reporter sur cette L1-L2. Cela montre la complexité des priorités entre communes. Il faut avoir une vue d'ensemble au niveau cantonal mais c'est très difficile. Il pense que Perly-Certoux doit rester neutre car cette route peut aider la commune. Il réitère sa demande que la Résolution no 1-2019 soit approuvée.

M. Martignoni revient sur le barreau sud. Celui-ci est présent dans le plan du Grand Genève mais pas dans le schéma du canton. Il demande pourquoi.

M. Savigny rappelle que cette liaison n'a jamais été mise dans le Schéma directeur. Elle date des premières réunions sur le PACA et a été enlevée pour des raisons stratégiques. A l'époque, le financement du CEVA n'était pas assuré côté français, et cette liaison aurait divisé sur le sujet. Maintenant, le CEVA est financé, ce projet pourrait revenir. Il informe qu'au sein de la Commission d'aménagement du territoire, dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal, il a

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

lui-même et avec plusieurs autres responsables communaux demandé que cette liaison figure dans le PDCant, or, elle ne l'est pas. Ce qui étonne M. Savigny, tant ce barreau sud pourrait alléger le trafic de transit. A l'Etat, on fait remarquer que cette liaison serait sans issue côté français. M. Savigny ne voit pas de différence avec le tracé ferroviaire qui arrive à Bernex, sur le Schéma présenté avant, et qui ne va pas plus loin.

Mme Maytain demande quelles sont les communes qui soutiennent ce projet de barreau sud.

M. Savigny sait qu'Onex a pris une Résolution quasi identique sur le développement de Genève Ouest, mais une Conseillère administrative de cette commune rejoint M. Savigny sur la nécessité de développer aussi Genève Sud.

M. Gisiger indique que les communes de Lancy, Onex, Confignon et Plan-les-Ouates soutiennent le tracé du RER qui va de Lancy à Bernex et ignorent totalement Perly-Certoux. Donc, chaque commune regarde pour elle-même, il faut donc que Perly-Certoux se défende.

M. Savigny se dit persuadé que le barreau sud serait avantageux pour toutes les communes que M. Gisiger a citées. Il réitère que ce que la commune défend est dans l'intérêt de tous.

M. Martignoni demande si le Conseil administratif a pris langue avec toutes les communes voisines, pour voir si, ensemble, elles peuvent faire pression en faveur du barreau sud.

M. Savigny répond que non, mais pense qu'elles doivent forcément avoir des préoccupations identiques.

M. Gorce informe que le projet de résolution qui est soumis au Conseil a été présenté aux communes du groupe BPPTV (Bardonnex, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier).

M. Escher revient sur le délai de retour, fixé au 6 mars. Il demande s'il n'aurait pas été malgré tout judicieux de convoquer une commission, il comprend l'urgence, est convaincu du travail effectuée par M. Savigny et M. Gisiger, mais il aurait souhaité avoir du temps pour comprendre ce sujet.

M. Savigny rappelle que le niveau du projet est cantonal, et qu'il ne comporte aucune péjoration pour la commune. La Résolution demande que soit mis en place un moyen de transport collectif dans cette région du canton, elle ne présente aucun risque d'oubli qui serait fâcheux pour la commune, de son avis.

M. Escher comprend mais réitère qu'il n'est pas à l'aise avec cette Résolution.

M. Gisiger a hésité à convoquer la commission en février mais, après discussion avec M. Savigny, il est arrivé à la conclusion qu'il ne parviendrait pas à la convoquer dans les délais, d'autant que cette commission compte dix membres.

M. Prina souligne qu'il faut voter cette Résolution, le barreau sud est demandé depuis dix ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la Résolution puis la fait voter comme suit :

### **CONSULTATION RELATIVE À LA MISE À JOUR DE LA LOI SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DU SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU SUR RAIL**

*Vu le projet de loi modifiant la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50)*

*Vu le projet de loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de Fr. 53'000'000.00 relatifs au réaménagement du nœud tramway de Cornavin, à l'amélioration des transports publics sur la route de St-Julien et au déploiement de deux nouvelles lignes de bus électrique à recharge rapide*

*Vu la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail*

*Vu l'exposé des motifs*

*Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*le Conseil municipal*

### **DECIDE**

**Par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 2 abstentions**

*de prendre la résolution suivante :*

- 1. Prend connaissance de la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail.*



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. *Regrette profondément de constater que la modification du schéma directeur du réseau sur rail ne prévoit pas une extension du réseau RER (barreau sud) permettant d'absorber l'important trafic de transit et transfrontalier existant dans la région du sud du canton. Or cette zone du canton ne bénéficie pas d'un moyen de transport collectif de grande capacité, performant, rapide et attractif, alors qu'elle va encore fortement se développer au cours des prochaines années.*

### **E. Communications du Conseil administratif**

#### 1. Informations diverses

##### a) Règlement des salles : bilan après une année – Information

M. Delaude informe qu'il y a un peu plus d'un an, un nouveau règlement du prêt des salles avait été voté par le Conseil municipal, avec un bilan un an après. Le document sera envoyé pour que les conseillers puissent prendre connaissance des modifications proposées avant votation lors de la prochaine séance. M. Delaude informe que les modifications relèvent davantage d'un toilettage que de changements profonds.

##### b) Caritas : rapport annuel 2018

M. Savigny informe que Caritas, mandataire social de la commune, a envoyé son rapport d'activités 2018. Comme il n'est pas très long, il se propose de le lire :

*Pour 2018, nous avons été sollicités dans 30 situations, toujours par le biais de la ligne téléphonique qui fonctionne bien. Les personnes continuent à nous contacter et laissent leurs coordonnées. Elles sont rappelées rapidement par nos assistants sociaux qui peuvent alors répondre à leurs questions et préoccupations.*

*Pour 20 cas, une réponse a pu être donnée immédiatement. A noter cette année une sollicitation pour notre service juridique.*

*Pour les autres situations, un dossier a été constitué nécessitant l'intervention de nos assistants sociaux dans divers domaines. Ceci représente 10 dossiers concernant 30 personnes dont 15 enfants. Les personnes sont âgées de 29 à 86 ans. Enfin, nous continuons à suivre quelques dossiers ouverts les années précédentes.*

*Les problématiques sont donc très diverses, mais un point commun est celui de l'obtention de droits dont les personnes n'ont, bien souvent, pas connaissance ou alors éprouvent des difficultés d'accès. Une autre constante est le faible niveau de revenu des personnes ayant souvent entraîné des problèmes d'endettement auxquels les personnes peinent à faire face.*

*Voici un rapide tableau récapitulatif le type de problématiques rencontrées (plusieurs possibles par dossier) :*

<i>aide administrative</i>	<i>3</i>
<i>assurances sociales</i>	<i>5</i>
<i>endettement</i>	<i>6</i>
<i>famille</i>	<i>1</i>
<i>gestion de budget</i>	<i>3</i>
<i>logement</i>	<i>2</i>
<i>revenu trop faible</i>	<i>6</i>
<i>santé</i>	<i>2</i>
<i>autorisation de séjour</i>	<i>1</i>

*Sur le plan financier, nous sommes intervenus dans 3 dossiers pour un total de CHF 10'392.20. Ces montants ont servi à : payer des dettes suites à des obsèques, assumer des frais dentaires, éviter une poursuite qui aurait entravé un retour à l'emploi.*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*La commune a également été sollicitée pour l'obtention de la gratuité des cuisines scolaires. Nous distribuons aussi la carte des épiceries Caritas et avons donné un bon pour accéder à la banque alimentaire « Colis du Cœur ».*

*La fréquence des demandes est assez régulière, avec une baisse durant l'été et un dernier trimestre un peu plus chargé :*

janvier	2
février	3
mars	1
avril	2
mai	2
juin	4
juillet	0
août	2
septembre	4
octobre	3
novembre	3
décembre	4

M. Savigny propose le visionnement d'un film réalisé par Caritas et qui figure sur son site, dans lequel une habitante de la commune a accepté de livrer son témoignage.

### c) Réseau agro-environnemental

M. Savigny informe que dans le cadre des réunions intercommunales des communes regroupées sous le sigle BPPTV déjà évoqué, il a été discuté du réseau agro-environnemental de Genève Sud, mis en place par une association. M. Savigny en lit la définition : *un réseau agro-environnemental est un outil grâce auquel les surfaces de promotion de la biodiversité sont implantées de manière optimale au sein des espaces cultivés, ceci de manière à relier différents milieux naturels et semi-naturels entre eux et créer des habitats favorables à un panel d'espèces faunistiques et floristiques choisis. La fragmentation des habitats est en parallèle à leur dégradation une cause de perte de biodiversité.* Dans ce cadre-là, M. Savigny souligne que des agriculteurs participent aussi, il a été demandé à la commune de contribuer à financer des études, ce qui représente un montant unique de CHF 3500.-. Le Conseil administratif informe le Conseil qu'il souhaite engager ce montant, non inscrit au budget de fonctionnement.

Il n'y a pas d'opposition exprimée.

### d) Personnel communal : information

M. Savigny informe que Mme Carole Budry a résilié son contrat pour la fin du mois de mars 2019, ce que l'exécutif regrette. De manière provisoire, une personne pourra venir en contrat à durée limitée pendant que le poste est mis au concours.

### e) Couleurs d'enfance 2019

M. Delaude rappelle que Couleurs d'enfance est un festival destiné aux 0-6 ans, qui existe depuis trois ans et qui est organisé par six communes, dont Archamps, Viry, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Valleiry et St-Julien-en-Genevois. Il a lieu du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, au cours duquel de nombreux spectacles et animations ont lieu. Des ateliers permettent de faire travailler l'imaginaire des enfants. A Perly-Certoux, sont prévus un atelier pour les enfants dès 3 ans, le 20 mars, de 10h à 12h et une conférence sur deux soirs pour les parents, les jeudi 7 et 14 mars.

### f) Bibliobus : fréquentation 2018

M. Delaude signale que le Bibliobus fonctionne bien, avec une augmentation de 3% des prêts de livres entre 2017 et 2018, ce qui est bon signe. De plus en plus de jeunes s'y inscrivent. En 2018, 2844 livres ont été empruntés, un peu plus pour les enfants que pour les adultes, même si les prêts adultes ont augmenté de 41% entre 2017 et 2018. La

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

fréquentation est bonne puisque, à chacune des 21 tournées du bus dans notre commune, une trentaine de personnes sont venues. Il y a une moyenne de 135 livres par fois qui sont empruntés.

### g) Information et conditions relatives aux jobs d'été

M. Gorce rappelle que la commune engage chaque année des jeunes âgés entre 15 ans révolus et 25 ans, pour travailler pendant les mois des vacances scolaires d'été soit au Service Bâtiments et infrastructures, soit au Service de l'environnement et des espaces verts. Au Conseil municipal s'était posée la question des conditions de recrutement de ces jeunes. Le Conseil administratif a choisi de formaliser ces conditions et de les publier sur le site internet, de manière à favoriser aussi la transparence. M. Gorce en détaille les principales, que l'on retrouve dans le document. Notamment, il rappelle que la commune, tout en assumant ses tâches, permet à des jeunes d'avoir un premier contact avec le monde du travail. Un-e jeune peut être engagé-e deux années de suite, pour valoriser son expérience. Ce document règle aussi la durée du contrat, le salaire, la durée du travail et les conditions assez classiques pour les absences, etc. L'annonce du recrutement a été ajoutée dans les Pages jaunes de mars 2019.

### h) Statistiques des passagers des bus

M. Savigny informe que la commune vient de recevoir des TPG les statistiques du nombre de personnes qui montent dans un bus sur une année. Il y a 322'000 montées à peu près par an, soit presque 900 par jour. Par arrêt, il relève les chiffres suivants : Certoux compte 28'000 montées, En Louche 83'000, Foulon 10'000, Perly-Douane 49'000, Perly-Mairie 12'000, Perly-Village 25'000 et Ravières 116'000. M. Savigny souligne que « En Louche » concerne deux arrêts qui ont le même nom.

## F. Propositions individuelles & questions

### a) Restaurant

M. Mouton demande où l'on en est.

M. Gorce répond que le bail est signé, comme cela avait été communiqué au Conseil, et les travaux sont en cours. L'ouverture du restaurant est soumise à l'obtention, par l'exploitant, d'une autorisation d'exploiter qui n'a pas encore été délivrée. Il rappelle que le rôle de la commune s'arrête à la mise à disposition du lieu. Maintenant, l'exploitation du restaurant et son développement sont privés.

M. Schweizer explique que la durée d'attente avant l'ouverture sera d'un mois.

### b) Coordonnées des Conseillers municipaux sur internet

M. Torselletti signale qu'il a consulté les pages du Conseil municipal sur le site internet de la commune et qu'il a remarqué qu'il n'y avait aucun moyen pour contacter un membre du Conseil. Sur d'autres sites, de même grandeur que la commune, ils ont un formulaire de contact ou une boîte e-mail générale. Il souhaite avoir l'avis des conseillers municipaux sur cette question. Lui-même souhaite pouvoir être contacté par les citoyens par ce biais.

M. Simon se déclare contre la publication de son adresse e-mail sur internet.

Mme Baudet propose un formulaire de contact.

Après avoir demandé qui voulait la parole, le Président constate un avis unanime pour le formulaire de contact. Il remercie l'administration de donner suite à cette demande.

Le débat reprenant, l'idée que les internautes puissent utiliser l'adresse de contact de la Mairie pour demander que leur message soit transmis au Conseiller municipal /à la conseillère municipale de leur choix est reprise par plusieurs membres.

M. Gorce signale que c'est déjà le cas, puisque la mairie reçoit des courriers ou des e-mails à l'adresse du Conseil municipal ou du Conseil administratif.

### c) Participation aux Promotions civiques

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Torselletti demande si un membre de la Commission Enfance & Jeunesse peut participer à la soirée des Promotions civiques le 7 mars.

Le Président répond que la présidente de cette Commission est invitée et participe activement. Comme M. Torselletti demande si, du coup, cela exclut la participation d'un membre de la commission, le Président ouvre le débat.

Mme Maytain, présidente de la Commission Enfance & jeunesse, n'a aucune restriction à la présence d'un-e membre de la Commission.

M. Gorce propose que ce soit une décision de la Commission.

### d) Participation du public en fin de séance

M. Torselletti demande si une personne du public peut prendre la parole en fin de séance.

De nombreuses réponses négatives sont données. M. Simon précise que le public peut s'adresser à qui le veut en dehors de la séance.

M. Escher demande s'il s'agit d'un règlement propre à la commune, car, dans d'autres communes, le public peut, à la fin poser des questions au Conseil administratif. Il précise, à l'attention de M. Savigny qui lui pose la question, que ces questions sont protocolées dans le procès-verbal.

Le Président précise que chaque commune a un règlement qui déploie les éléments contenus dans la Loi sur l'administration des communes.

M. Savigny ajoute que le public n'a pas un droit à intervenir pendant les séances.

M. Gorce s'étonne que, lors de la séance du Conseil municipal, le public puisse interroger uniquement le Conseil administratif.

M. Escher précise que ces questions n'ouvrent pas un débat. Elles sont succinctes.

### e) Cours pédestre « A travers le coteau de Bernex »

M. Hilty rappelle cette course, prévue le 30 mars, et qu'il faudrait inscrire des équipes de 3 ou 4.

Mme Blatter Barros da Silva, Mme Bowman, M. Cheyroux et M. Escher s'inscrivent.

### f) Stationnement

M. Prina demande où en est l'enquête sur le stationnement.

M. Gorce répond que l'étude se poursuit. Pour ce qui est du nombre de véhicules sur la commune, le mandataire ne pouvait pas les obtenir, la commune a dû les demander. Elle les a reçues la veille de cette séance.

### g) Repas des commissions

M. Gaudin rappelle que deux dates avaient été réservées, le 3 ou le 17 mai. Le 3 mai convient à tout le monde. Cette date est confirmée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h23.

Le Président  
Christian Cheyroux

Le Vice-Président  
René Gisiger

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé